La Nouvelle de St-Mathieu

Année 2020, numéro 1 — Janvier

Bonne Année 2020

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

OUVERT

23 décembre: 8 h à 17 h 30

24 décembre: 8 h à 12 h

FERMÉ

Décembre
25, 26, 27, 30 et 31

Janvier
1er et le 2

Horaire Régulier
6 janvier2020

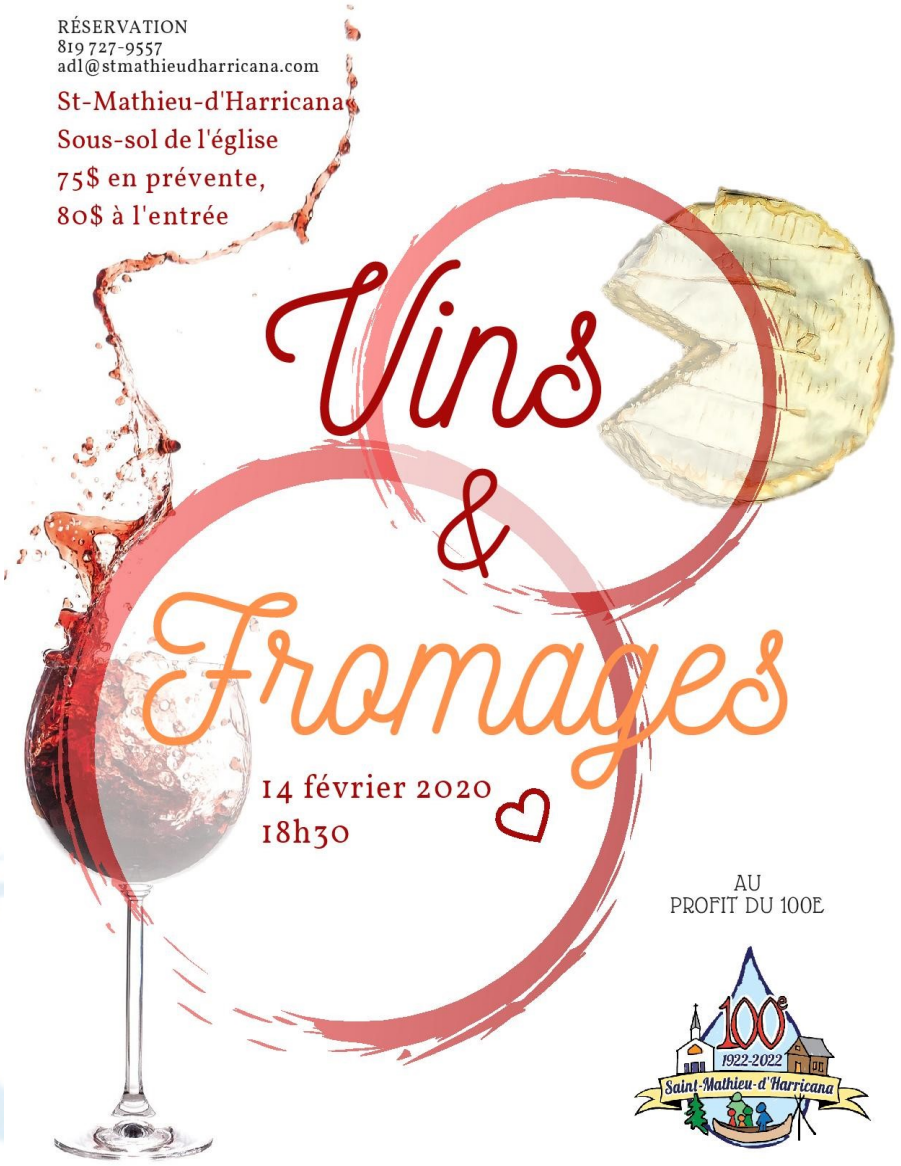

Informations municipales

31 janvier à partir de 17 h 30
au sous-sol de l'église

7$ • 11 ans et +
3$ • 3 à 10 ans
Gratuit pour les 0-2 ans

Réservez avant le 29 janvier!

Courriel: adl@stmathieudharricana.com

Téléphone: 819-727-9557 poste 321

AVIS AUX PARENTS :

Apportez votre boisson alcoolisée

-AVIS-

Nouveau prix des caisses d'eau

Prenez note qu'il y a eu une modification au prix de la caisse d'eau. Le prix d'une caisse d'eau passe de 4,25 $ à 4,50$ si vous achetez vos coupons chaque mois. Par contre, si vous achetez vos coupons pour 6 mois d'avance, le prix de la caisse augmente à 4,00 $. Si vous achetez vos coupons pour l'année complète, le prix de la caisse d'eau sera de 3,75$.

Ces changements sont en vigueur à partir du 1er janvier 2020.

Le service de distribution d'eau

Depuis 2007, un service de distribution de caisses d'eau a été mis en place par la Municipalité afin de répondre aux besoins des citoyens. Ce service offre à tous les citoyens la possibilité de se procurer à un coût préférentiel de l'eau pour la consommation personnelle. En 2014, une politique d'échange a été mise en place.

Pour plus d'information, veuillez consulter la section des services municipaux sur le site internet stmathieudharricana.com.

Informations municipales

Résumé de la séance ordinaire du conseil du 4 décembre 2019

- Le conseil municipal accepte de soutenir le comité théâtre de l'école Tétreault qui organisera un souper-théâtre. L'achat d'une publicité au montant de soixante-quinze dollars (75 $) permettra de contribuer aux activités de fin d'année.
- Le conseil adopte les comptes payés et à payer pour le mois de novembre au montant de 102 421.91 $.
- Les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus ainsi que le registre public des déclarations sont déposés.
- La liste des immeubles en vente pour les taxes est adoptée.
- Le conseil adopte les nouveaux prix de vente de la caisse d'eau.
- Le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat de l'abat-poussière pour l'été 2020, selon le budget établi.
- Le conseil municipal appui la demande de la Commission scolaire Harricana et demandera au gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'abolir les commissions scolaires et de procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance pour assurer la réussite scolaire.

Sujets à l'ordre du jour de la séance du 8 janvier 2020

Cette présentation de l'ordre du jour vise à rendre l'information plus accessible aux citoyens. La Municipalité ne s'engage d'aucune façon à se limiter à cette liste et pourra y apporter des modifications. L'ordre du jour officiel est adopté à l'ouverture de la séance. Il est donc sujet à changement jusqu'à ce moment. Cela étant dit, lors de la prochaine séance, les sujets suivants devraient figurer à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de décembre
4. Correspondances :
   - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
   - 4.2 Lecture de la correspondance
5. Administration
   - 5.1 Adoption des comptes à payer
   - 5.2 Adoption des salaires
   - 5.3 Approbation des cotisations annuelles et des dons 2020
   - 5.4 Dépôt du rapport des permis émis en 2019
   - 5.5 Demande d'aide financière dans le cadre du programme structurant pour améliorer la qualité de vie
6. Foresterie
   - 6.1 Octroi du contrat de Récolte de bois pour l'hiver 2019-2020
7. Législatif
   - 7.1 Adoption du règlement fixant les taxations et les tarifications pour l'année 2020
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Informations municipales

Profitez de nos infrastructures même en hiver

Vestiaire pour sportifs

Situé au 203 A chemin Lanoix, sous le Mirad'Art, le vestiaire est ouvert en tout temps et offre du confort aux utilisateurs de la patinoire. Bancs, toilette, table à langer sont installés. Un système de haut-parleurs extérieurs permet aux usagers d'écouter de la musique tout en patinant.

Un fil pour brancher votre baladeur numérique est prévu à cet effet.

Notez bien que le vestiaire peut aussi servir aux utilisateurs des terrains de tennis, basket-ball, base-ball et soccer pendant la période estivale.

Un babillard est disponible pour publier vos annonces!

LES RÈGLES D'OR D'UTILISATION: UTILISER, RESPECTER, PROTÉGER ET AMÉLIORER !

Camps municipaux

Deux camps municipaux sont à votre disposition soit, le camp vert et le camp rouge. Ils sont situés le long du sentier municipal et ils sont munis d'un poêle à bois, de bois sec, d'une table et de chaises.

Neige

L'hiver est à nos portes et comme vous le savez il est impératif de garder votre neige sur votre propriété. En effet, nous avons un règlement qui interdit de déposer votre neige sur l'accotement ou de la transférer de l'autre côté du chemin. Il y va de notre sécurité à tous.

La Sûreté du Québec sera avisée dès la constatation d'une infraction relative à ce règlement.

Merci de votre collaboration habituelle !

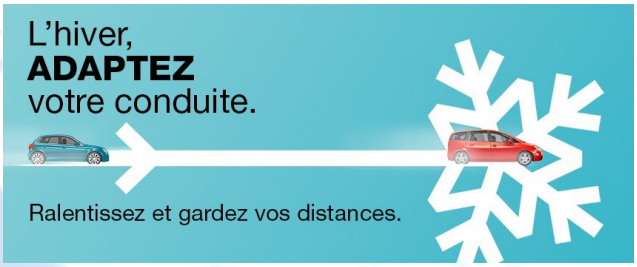

Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi
582, 10e Avenue Ouest – Amos (Québec) J9T 1X3
Téléphone : 819 732-5356 / Télécopieur : 819 732-9607 / Courriel : mrc@mrcabitibi.qc.ca

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

RÉÉLECTION DU PRÉFET SÉBASTIEN D'ASTOUS ET ADOPTION DU BUDGET 2020 DE LA MRC D'ABITIBI

AMOS, LE 28 NOVEMBRE 2019 – C'est hier soir que la Table des conseillers de comté de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi a réélu Sébastien D'Astous pour un second mandat de deux ans comme préfet pour le territoire de la MRC d'Abitibi. C'est également lors de cette rencontre qu'elle adoptait son budget 2020 qui lui permettra de remplir ses différents mandats. Ce budget total se chiffre à 5 660 392 M$, représentant une baisse de 136 792 $ par rapport à l'année dernière. Aucune hausse des quotes-parts n'est prévue puisque les surplus accumulés en 2019 ont été réaffectés au budget 2020.

C'était soir d'élections pour la MRC d'Abitibi alors que les maires Sébastien D'Astous (préfet) et Pascal Rheault (préfet suppléant) ont été réélus sans opposition pour un mandat de deux ans. Se grefferont à eux au comité administratif, Raymond Doré (Berry), Yvan Roy (Barraute), Éric Comeau (La Corne) et Martin Roy (Amos.)

MAINTIEN D'UN BUDGET ÉQUILIBRÉ

Afin de remplir ses différents engagements, la MRC compte sur différentes contributions gouvernementales, des revenus autonomes et des quotes-parts qui constituent la partie payée par chaque municipalité pour les services reçus de la MRC. À ce chapitre, le total des quotes-parts s'élève à 1 830 515 M$, soit une baisse de 228 231 $ comparativement à l'année qui se termine. Cette baisse s'explique parce que seuls les frais d'intérêts, d'audit et d'assurance de la plateforme de compostage ont été mis au budget puisque l'organisation ira en règlement d'emprunt cette année. Les frais d'exploitation de la plateforme de compostage pour 2020 ne seront donc pas facturés via les quotes-parts, mais directement à chaque municipalité participante.

FAITS SAILLANTS 2019

L'année 2019 fut d'abord marquée par une réflexion des élus du territoire à la suite de la nouvelle entente de partenariat conclue avec le gouvernement du Québec, celle-ci augmentant les revenus de la MRC d'Abitibi. Plusieurs rencontres, dont un lac-à-l'épaule, ont permis de clarifier la vision relative à la priorisation des actions en développement. Cette bonification des fonds permettra d'offrir davantage de soutien à la communauté et de dynamiser le territoire.

Il y eut également l'inauguration de la plateforme de compostage et sa mise en exploitation. En effet, la collecte résidentielle des matières organiques à l'aide du bac brun chez les municipalités participantes s'est amorcée en mai dernier.

Finalement, la structure administrative et les grilles salariales de l'organisation ont été retravaillées de façon à s'assurer que la main-d'œuvre sera rémunérée à sa juste valeur, de façon équitable et tout en respectant la capacité de payer des contribuables de notre milieu.

PRINCIPAUX PROJETS DE 2020

Le développement local demeure une priorité pour la MRC d'Abitibi. D'une part, la MRC réinjectera 612 000 $ pour soutenir le CLD Abitibi dans sa mission de développement économique et 509 000 $ pour maintenir le service Max+ Transport collectif. Elle continue également d'investir via différents fonds, soit 160 000 $ pour le Fonds de soutien aux projets structurants, 213 095 $ pour le Fonds touristique et son plan de développement et marketing touristiques, 80 000 $ pour maintenir les agents de développement locaux en poste dans les municipalités, 55 000$ pour les grands projets spéciaux, 30 000 $ pour les projets culturels, 15 000 $ pour les activités récurrentes du milieu via le Fonds local d'initiatives collectives (FLIC) et finalement 10 000 $ pour le pôle d'innovation régional d'Abitibi-Témiscamingue (PIRAT). D'autres projets sont encore à l'étude pour déterminer l'implication de la MRC d'Abitibi.

– 30 –

Source : Caroline Thivierge
Agente de communication
MRC d'Abitibi
819 732-5356, poste 211
caroline.thivierge@mrcabitibi.qc.ca

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LA MRC D'ABITIBI DÉVOILE SA NOUVELLE IMAGE

AMOS, le 28 novembre 2019 – Après une trentaine d'années, les maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi se sont réunis aujourd'hui pour dévoiler la nouvelle image de l'organisation. Combinant différents éléments tels que la ressource hydrique, l'agriculture, la forêt et la nature ainsi que les eskers, cette nouvelle image moderne se veut plus représentative et source de fierté.

« *Cette nouvelle image est le fruit de nombreuses rencontres où les maires du territoire ont travaillé de concert pour faire une réflexion profonde sur l'identité de la MRC. Cette image, moderne et dynamique, était une suite logique de toutes les transformations vécues par notre MRC depuis 2015, qui se veut maintenant un gouvernement de proximité. Notre MRC et son image se doit d'incarner la fierté de ses citoyens et la représentativité actualisée du territoire.* », mentionne le préfet de la MRC d'Abitibi, Sébastien D'Astous.

Description du nouveau logo

Au cœur de l'Abitibi-Témiscamingue se trouve la MRC d'Abitibi, réputée pour l'omniprésence et la qualité de la ressource hydrique sur son territoire. C'est pourquoi on retrouve dans son nouveau logo le mouvement d'une vague représentant la plus longue voie navigable au Canada, soit la rivière Harricana qui sillonne son territoire et le bleu de l'eau, richesse extrêmement pure qu'on y retrouve.

La ligne blanche médiane au centre du logo représente la ligne de partage des eaux qui parcoure la MRC et fait également une distinction entre la nappe phréatique de ses précieux eskers présents tout juste au-dessus du roc.

La feuille verte rappelle que notre territoire, riche en forêts, est un immense terrain de jeux naturel et que cette ressource est au cœur de notre développement économique.

L'agriculture y est également illustrée par les sillons qui réfèrent aux vastes lots de terre permettant le développement agricole de notre territoire.

Finalement, la couleur ocre du mot MRC apporte une touche de gaieté et de chaleur au logo et rappelle la présence du bois, des mines et de l'effort collectif que font nos citoyens pour l'environnement avec l'arrivée nouvelle du compostage.

La transition de la nouvelle image se fera progressivement au cours des prochaines semaines par le biais des différents outils utilisés par la MRC d'Abitibi.

À propos de la MRC d'Abitibi

La MRC d'Abitibi est une organisation publique au service de ses 16 municipalités rurales, d'une ville et de 2 territoires non organisés (TNO), regroupant près de 25 000 habitants avec des budgets annuels de près de 10 millions $ répartis en 20 secteurs d'activités. Sa mission est de desservir les municipalités de sa MRC, tel que prescrit par la Loi sur l'organisation territoriale municipale, au mieux des ressources humaines et matérielles à sa disposition dans un but de promotion et d'amélioration des conditions de vie générales de sa population tant d'un point de vue social, culturel, qu'environnemental.

– 30 –

Source : Caroline Thivierge
Agente de communications
MRC d'Abitibi
819 732-5356 #211
caroline.thivierge@mrcabitibi.qc.ca

Informations municipales

- Déneigement -

Rappel concernant vos bacs bleu, vert et brun

Nous vous rappelons que votre bac bleu, vert ou brun ne doit pas empiéter sur le chemin municipal.

Il est donc important de vous assurer de positionner vos bacs dans les limites de votre terrain, idéalement sur votre ponceau d'entrée.

Nous ne sommes pas responsables des dommages causés à vos bacs si ceux-ci se retrouvent dans le chemin et nuisent au déneigement.

Merci de votre collaboration habituelle.

Sécurité publique

Rappel des règles de sécurité aux motoneigistes

Trucs et conseils pratiques à retenir:

Dans les sentiers, respectez la limite de vitesse :

- Rester sur le côté droit du sentier
- Réduire la vitesse en territoire inconnu
- Faire attention en traversant les routes

La nuit, vous devez RALENTIR !

- Plus vous voyagez lentement moins que vous avez besoin de distance pour vous arrêter
- Éviter de conduire sur l'accotement des routes
- Prudence sur les lacs et rivières.

Réservoir incendie attention !

Sur le territoire de la Municipalité, il y a deux réservoirs incendie (un en face de la patinoire et l'autre secteur Lac-des-Hauteurs). Soyez vigilant et évitez de passer trop près.

PRUDENCE !!!

Au Lac-des-Hauteurs, plusieurs orignaux traversent le chemin et le sentier de motoneige.

Au Vestiaire de la patinoire
Bac à piles et petit appareils

Vous pouvez apporter vos piles et petits appareils électroniques et les déposer dans le bac à votre disposition au vestiaire de la patinoire. Voici quelques exemples de matériel récupérables par l'entremise de ce programme : piles (rechargeables et alcalines), appareil auditif, appareil photo, détecteur de fumée, baladeur, calculatrice, horloge, jeu électronique, lampe de poche, montre, radio, rasoir, télécommande, téléphone cellulaire, téléphone sans fil et thermomètre.

Vous ne pouvez pas laisser au vestiaire de la patinoire des gros appareils tels que téléviseurs, écrans d'ordinateur, ordinateurs et tout autre item dans ces formats.

Vous pouvez attendre à la collecte des encombrants ou aller les porter vous-même à l'écocentre de la Ville d'Amos. Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

CONSEILS POUR LE TEMPS DES FÊTES

ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendies.

LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.

BOUGIES

- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.

CUISINE DES FÊTES

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent.
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.

BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.

APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence

SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.

CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

SI-043 (2019-11)

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Québec.ca/prevention-incendies

Votre gouvernement

Québec

St-Mathieu EN DÉVELOPPEMENT...

Le 30 novembre dernier, nous avons eu le plaisir de faire la première édition du Marché des cadeaux!

Les exposants nous ont présenté des produits variés pour faire des belles emplettes de Noël.

- ☆ Aline Cyr, brocante
- ☆ Cégep de l'A-T et son café

Pour le financement de voyage étudiants

- ☆ Elisa Tanguay, conseillère Scentsy
- ☆ Jardin magique, de Sébastien Gendron
- ☆ Les créations de Mme S

Articles pour bébé, bavoirs faits à la main!

- ☆ Sébastien Morand, brocante
- ☆ Kiosque à café et chocolat chaud, Mlle Rose
- ☆ Cynthia Lemay et France Naud, conseillères DoTerra
- ☆ Estelle Jarret, conseillère Tocara
- ☆ Francesca Germain, conseillère Tupperware
- ☆ Julie Leclerc, Directrice des ventes ind Mary Kay
- ☆ Valérie Paquin, Épicure
- ☆ Kiosque à Limonade maison et biscuits par Liam et Samuel
- ☆ Éva-Maude, Éva-mode création
  Jeune demoiselle entrepreneuse et sacs réutilisable pour les fruits et légumes

zéro déchet

Idées pour emballer vos cadeaux

Réutiliser du papier brun de colis reçus, du papier journal, ou des magazines comme papier d'emballage.

GARE AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES!

Qu'est-ce qu'une espèce envahissante ?

Une espèce exotique envahissante (EEE) est un animal, une plante ou un micro-organisme **introduit** dans un milieu où il n'est pas naturellement présent.

Ces espèces dites envahissantes détiennent un fort pouvoir de colonisation. Par leur importante capacité de reproduction et de dispersion, elles peuvent proliférer au détriment des espèces locales et des écosystèmes. Elles s'adaptent rapidement au milieu où elles sont introduites et entrent en compétition avec les espèces indigènes et les mettent en danger.

Une espèce est considérée envahissante lorsque son introduction dans un nouveau milieu cause des dommages écologiques, économiques et sociaux.

Autant les milieux aquatiques que terrestres peuvent être touchés!

Quels sont leurs impacts ?

Sur la société :

- Rend impraticable certaines activités récréatives (pêche, navigation de plaisance, baignade etc.);
- certaines espèces amènent des maladies (ex. virus du Nil) ou sont dangereuses pour la santé (ex. la berce de Caucase qui produit des dermatites importantes au contact;

Le mode de vie rural risque d'être gravement altéré!

Sur l'économie locale :

- Le contrôle est très, très coûteux et l'éradication souvent impossible;
- Répercussions négatives pour l'industrie forestière et agricole, sur les pourvoiries et le récréotourisme etc.;
- Dommages aux propriétés et infrastructures;
- Diminution de la valeur des propriétés;

Sur l'environnement :

- Appauvrissement de la biodiversité;
- Dégradation du milieu;
- Pertes des fonctions écosystémiques;
- Modification de la structure et de la composition des communautés;
- Contribuent à dégrader la beauté naturelle des plans d'eau et de l'environnement.

Les impacts sur l'environnement sont souvent importants et irréversibles !

Comment sont-elles introduites ?

- La **navigation de plaisance**, le transport d'une embarcation d'un lac à l'autre;
- Le rejet à l'eau d'**appâts vivants** ;
- Le **transport** : marchandises et importations (avion, train, camion, bateau) ou de loisir par les véhicules tout-terrain (VHR);
- L'aquariophilie et jardins d'eau (ex. relâche de poissons rouges, tortues, plantes d'aquariums etc.);
- Commerce direct: d'espèces **ornementales** ou **horticoles**.

En Abitibi-Témiscamingue, le transfert d'embarcations d'un plan d'eau à un autre est une source d'introduction et de propagation particulièrement préoccupante. Voir le prochain bulletin pour en connaître davantage sur les mesures de préventions et les techniques de nettoyage d'embarcations.

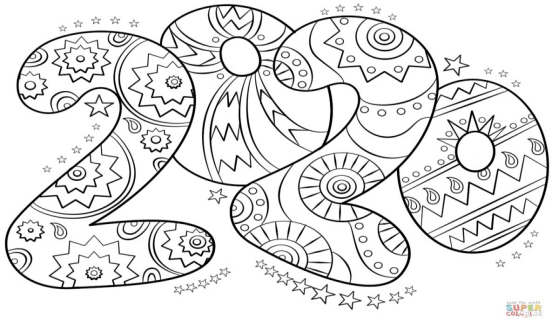

Myriophylle à épis

Espèce très envahissante :

Impacts socioéconomiques très importants. Un fragment peut produire un individu à part entière et envahir un lac en moins de 2 ans. Espèce présente au Québec et dans certains plans d'eau de l'Abitibi-Témiscamingue. Une fois introduite, il est impossible d'éradiquer cette espèce!

Référence :

Contrôle des espèces aquatiques envahissantes par des stations de lavage en Abitibi-Témiscamingue http://obvaj.org/wp-content/uploads/2015/11/Rapport-Esp%C3%A8ces-Envahissantes_-2013.pdf

Les espèces exotiques envahissantes (MDDELCC) http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/index.asp

OBVAJ
Organisme de bassin Versant Abitibi-Jamésie

Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ :
Site internet : www.obvaj.org
Courriel : informations@obvaj.org

La Nouvelle paroissiale

Du 24 décembre 2019 au 25 janvier 2020

« Jésus le Nazaréen, roi des Juifs. »

Jean 19, 19

24 décembre	16 h	Messe de Noël à La Motte	
28 décembre	19 h	Messe à La Motte	
4 janvier	19 h	Pour Marielle Roy Par Ghislain Dupras	19-22
11 janvier	19 h	Messe à La Motte	
18 janvier	19 h	Pour la famille Dupras Par Huguette Dupras	18-11
25 janvier	19 h	Messe à La Motte	

OFFRANDES :	**Quêtes**	**Prions**
23 novembre	16,75 $	2,00 $
Lampions	3,00 $	

Joyeux Noël

et

Bonne Année 2020

à tous!

Marguilliers et Marguillères

Présidente d'assemblée:
Clémence Picard 732-4182
Trésorière: Monique Massé
Secrétaire: Monique Desrosiers
Marguillier 2019-2021: Marie-Rose Morin
Marguillier 2019-2021: R. Desrosiers
Marguillier 2017-2019: Denis Lanoix
Marguillière 2017-2019: Huguette Cyr
Marguillière 2018-2020 : Lise Marchand
Marguillier 2018-2020 : Lucien Allard

Tarif des services:

Messe: 15$
Baptême: gratuit (à votre discrétion)
Mariage et anniversaire: 200$ + 100$*
Funérailles: 200$ +100$*
Lampe du sanctuaire: 3$
* pour organiste et chantres

Équipe pastorale

Pasteur: Raymond Martel
Presbytère: 732-5861, laissez le message
Célébrations: Aline Cyr 732-5576

Services offerts par la Paroisse

Baptême: Mme Cécile Roy 727-2314
Funérailles: Mme Aline Cyr 732-5576
Cimetière: Raymond Desrosiers 732-8480
Nouvelle paroissiale : Pauline Allard 732-3918
Repas de funérailles, contactez : Clémence Picard, Marie Grondin ou Monique Desrosiers
Extrait de baptême, mariage… : Estelle Dupuis 732-6683
Transmettre la Foi: Cécile Roy 727-2314

Excavation Gilles Roy Inc.
441, Rte 109, St-Mathieu d'Harricana
819-727-9639

Les Entreprises Roy & Frères de St-Mathieu inc.

Pelle hydraulique 790
Excavation Christian Lemay inc
819-732-2932

Dany Lemay enr
819-732-1459

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

eska
EAUX VIVES WATER
11 Chemin des Sablières
St-Mathieu d'Harricana

Babillard

Accès au territoire

Cet hiver, la Municipalité déneigera le stationnement du pavillon d'interprétation de l'esker, au chemin des Sablières. Cet espace permettra aux randonneurs un accès plus facile au territoire lors des sorties en raquette sur l'esker qui se trouve de l'autre côté du chemin.

LOGEMENT À LOUER (3 1/2) CHAUFFÉ, ÉCLAIRÉ, SEMI-MEUBLÉ

ENTRÉE DÉNEIGÉE SITUÉE AU BORD DE L'EAU, ST-MATHIEU

Logement 3 1/2 à louer au bord de l'eau, à St-Mathieu dans le village.

Loyer sur 2 étages, semi-meublé, poêle, frigo, laveuse, sécheuse. Au bord de la rivière Harricana**.**

Chauffé et éclairé, entrée déneigée.. Non-fumeur et pas d'animaux.

Accès à la rivière, très beau terrain entretenu, grand patio.

Libre le 1er janvier 2020 - 750.00$ /mois (819) 732-6303 Éric ou le 444-9220 cell.

Banque alimentaire

- La prochaine distribution se fera le mardi 14 janvier 2020
- Entre 15 h et 18 h
- Au vestiaire de la patinoire au 203-A, chemin Lanoix

Inscription obligatoire avant le 13 janvier

Pour information et inscription :
819-727-9557 poste 323
accueil@stmahtieudharricana.com

À la recherche d'une gardienne

Bonjour je m'appelle Amy, je suis de St-Mathieu-d'Harricana, j'ai 11 ans et demi et je viens tout juste d'avoir mon cours de gardien averti.

Je serai disponible les soirs et les fins de semaine pour garder vos enfants.

819-732-4343

Pour vos soirées party du temps des fêtes.

Disponible au bureau municipal

Souper Dansant

Le comité du 100e a préparé un repas 4 services aux invités qui sont venus danser le 23 novembre dernier.

La soirée fut belle. La musique, la nourriture, l'ambiance et les gens ont contribué au succès de l'évènement !

Merci au comité pour leur temps et leur bonne humeur tout au long des préparatifs.

Encore un peu plus de financement pour notre anniversaire de 2022!

Cap sur le 100e

OYÉ OYÉ!

Annonce officielle du nouveau

LOGO !

Le comité de 100e a développé un logo qui soulignera le 100e anniversaire du village de St-Mathieu-d'Harricana !

Vous le retrouverez sur les initiatives du comité du 100E. Des objets promotionnels seront développés également durant l'année 2020.
Restez à l'affût!

Année 2020, numéro 1, janvier

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

203 chemin Lanoix
St-Mathieu-d'Harricana, Québec, J0Y 1M0
Téléphone : (819) 727-9557
Lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13h 30 à 17 h 30
Courriel: accueil@stmathieudharricana.com
Site internet: www.stmathieudharricana.com

Évènements Janvier

12 Janvier	Retour du Bel Âge
14 janvier	Banque alimentaire 15 h à 18 h Inscription avant le 13 janvier
31 janvier	Vendredi Pizza À partir de 17 h 30 Réservez avant le 29 janvier
Tous les lundis	Hockey 6 - 12 ans À partir du 6 janvier
Tous les mardis	Yoga Du 14 janvier au 7avril de 18 h à 19 h 15
Tous les jeudis	Cours de danse en ligne À partir du 16 janvier

Disco-Patins Patinoire de St-Mathieu
3 janvier— 17 janvier— 31 janvier

Distribution des caisses d'eau
MARDI de 16 h à 18 h
MERCREDI de 16 h à 18 h

Messe à l'Église St-Mathieu
à 19 h

Séance du conseil municipal
à 20 h
Au sous-sol de l'église

Janvier 2020

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	Bureau Fermé	**Bureau Fermé**	1 **Bureau Fermé**	2 **Bureau Fermé**	3 Disco Patins	4
5	6 Début Hockey 6 - 12 ans	7 Retour du Bel Âge	8	9	10	11
12	13	14 Banque Alimentaire	15	16 Retour Danse en ligne	17 Disco-patins	18
19	20 Date limite	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31 Vendredi Pizza Disco-patins	